



ÉDITORIAL

Patrimoine archéologique et Europe : les instruments d'une construction culturelle

De tout temps, les vestiges archéologiques ont constitué cette porte ouverte sur le passé permettant à l'homme de s'interroger sur les sociétés qui l'ont précédé. De simple curiosité, l'objet archéologique est devenu objet de science. En transcrivant les archives du sol en archives de fouilles, l'archéologue met en relief la stratigraphie culturelle qui s'est manifestée au fil du temps sur un territoire donné, indépendamment de son contexte politique actuel.¹

Le patrimoine archéologique fait partie d'un ensemble plus vaste que l'on nomme patrimoine culturel. Le patrimoine culturel renvoie à l'idée de biens, matériels et immatériels, d'une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science plus généralement.² Il représente à la fois un outil de cohésion et d'identité. Dans le cadre de la construction européenne, le Conseil de l'Europe et l'Union européenne ont lancé différentes initiatives afin de promouvoir une identité culturelle commune. A sa manière, le patrimoine archéologique participe à cette construction. Mais quel rôle l'Europe lui donne-t-elle à jouer ? Quels sont les moyens mis en œuvre ? Quels sont les résultats escomptés ?

Rappelons brièvement le rôle de chacune de ces organisations internationales.

Historiquement, l'organisation par excellence qui mit le patrimoine culturel au sein de ses préoccupations fut le Conseil de l'Europe. Instituée en 1949, cette organisation fut créée afin de promouvoir la démocratie, de protéger les droits de l'homme, d'harmoniser les pratiques juridiques, politiques et sociales et de favoriser la prise de conscience d'une identité culturelle européenne fondée sur des valeurs communes. Le Conseil de l'Europe est une organisation intergouvernementale continentale. Les 46 Etats membres qui le constituent aujourd'hui conservent toutefois leur souveraineté.

L'Union européenne est une famille de pays européens démocratiques œuvrant mutuellement pour la paix et la prospérité. Les États qui la composent ont mis en place des organisations supranationales auxquelles ils ont délégué une partie de leur souveraineté et au sein desquelles sont adoptées des décisions visant à garantir le progrès économique et social. Dans le domaine culturel, ce n'est qu'à partir de 1974 qu'une première résolution du Parlement européen indique la nécessité d'entreprendre des actions communautaires particulièrement dans le secteur de la sauvegarde du patrimoine culturel.³

Au regard de leurs actions, nous pouvons identifier trois instruments utilisés dans le cadre de cette construction culturelle : régulation et financement, échange et coopération, promotion et diffusion.

1. Conseil de l'Europe - Rubrique Coopération culturelle : <http://www.coe.int>

2. Ipsos, *Enquête sur les Européens, les patrimoines de l'Europe et le patrimoine européen*. Sondage effectué pour le Ministère de la Culture et de la Communication du 16 au 24 février 2007. <http://www.ipsos.fr>

3. Portail de la Commission européenne - Rubrique Culture : <http://europa.eu.int>

Les instruments de régulation et de financement

Dans tous les pays européens, les vestiges archéologiques sont protégés par la loi. Malgré une pluralité de systèmes juridiques, les mesures de protection s'expriment de manière relativement homogène avec la constitution d'espaces protégés ou encore la mise en œuvre de fouilles préalablement à la réalisation d'un projet d'aménagement.

A cet égard, deux tendances se dessinent, faisant une distinction entre fouilles programmées et fouilles préventives. Les premières portent sur des sites archéologiques d'un grand intérêt scientifique et s'inscrivent dans le cadre d'une programmation nationale voire régionale. Les secondes sont exécutées dans l'urgence et tentent de sauvegarder, par l'étude, des vestiges voués à disparaître.

Pour ces dernières, certains Etats ont adopté une mise en concurrence encadrée où les opérations (diagnostics et fouilles) sont ouvertes à une multitude d'opérateurs répondant à certaines conditions (France). Dans d'autres, au contraire, les opérations de terrain demeurent une prérogative régaliennne. L'administration, en partenariat par exemple avec une université, supervise l'ensemble des opérations (Région wallonne). Quant au financement, il est assumé soit par l'aménageur soit par les institutions publiques, parfois conjointement.⁴

L'évocation succincte de ces modèles juridiques permet de mettre en évidence les principes généraux qui découlent de la Convention de La Valette. Historiquement, le Conseil de l'Europe adopta, en 1969 à Londres, la première *Convention européenne pour la protection du patrimoine archéologique*.⁵ L'accent fut alors mis sur la répression des fouilles clandestines. Mais la pression foncière exercée sur le territoire constitua très vite la principale préoccupation des archéologues. Le Conseil de l'Europe prit acte de cette évolution. La Convention révisée (La Valette, 1992) insiste sur la nécessité de protéger une ressource archéologique limitée et non renouvelable en privilégiant la conservation *in situ*, la constitution de réserves archéologiques et l'élaboration d'inventaires.⁶ Elle oblige d'avoir recours à un personnel scientifique qualifié agissant sous le contrôle et la surveillance de services de l'Etat et de conseils scientifiques. Légitimant l'archéologie préventive, la Convention promeut une ges-

tion patrimoniale durable laissant à la discrétion des Etats les moyens pour y parvenir.

D'autre part, il faut attendre l'adoption du Traité de Maastricht (1992) pour que l'Union européenne se voit reconnaître des compétences spécifiques dans les matières culturelles. Conformément à l'article 151 §2 du Traité, l'Union doit « appuyer et compléter l'action des Etats membres » afin de « conserver et sauvegarder le patrimoine culturel d'importance européenne ». Toutefois, certaines de ses actions exercent une influence indirecte sur les politiques nationales. Par le biais de politiques environnementales (études d'impact), l'Union européenne impose de mesurer les effets, directs ou indirects, susceptibles d'être provoqués par la réalisation d'un projet, y compris sur le patrimoine culturel.

En matière de financement, le Conseil de l'Europe et l'Union européenne soutiennent, parfois conjointement, des projets concernant le patrimoine culturel. Même si la culture n'est pas un objectif prioritaire de la Commission européenne, certains projets peuvent bénéficier de Fonds structurels (Interreg, Urban...) dans la mesure où ils contribuent au développement régional. D'autres programmes tels que *Culture 2000* ont consacré une partie de leurs moyens à la préservation et la valorisation du patrimoine culturel.⁷

Les instruments d'échange et de coopération

Les instruments d'échange et de coopération visent toute la chaîne opératoire relative au patrimoine archéologique : méthodes de terrain, procédures administratives, modes de gestion, etc.

Le Conseil de l'Europe propose une plate-forme de coopération entre scientifiques des Etats membres.⁸ Par sa médiation, il a contribué à la réalisation d'études de droit comparé telles que les *Lignes directrices pour la protection du patrimoine archéologique* ou encore les *Orientations pour le développement de législations et de systèmes de gestion du patrimoine culturel*.

Soutenu par l'Union européenne, le projet Planarch, planification et archéologie (<http://www.planarch.org>), s'inscrit dans une logique de coopération transfrontalière entre scientifiques et administrations, avec notamment pour objectif d'identifier le potentiel archéologique en développant des normes et des méthodologies communes dans le but de réaliser un inventaire du patri-

4. P.-L. FRIER (dir.), *Droit et financement de l'archéologie en Europe*, Paris, Sirey Dalloz, 1998 ; Y. JEGOUZO et P.-L. FRIER (dir.), *Archéologie et droit de l'urbanisme en Europe*, Paris, Sirey Dalloz, 1995 ; Collectif, *Etude de législation comparée n° 138, L'archéologie préventive*, Etude réalisée par le Sénat, Octobre 2004.

5. *Convention européenne pour la protection du patrimoine archéologique*, Londres, 6 Mai 1969 (Série des traités européens, n° 66).

6. *Convention européenne pour la protection du patrimoine archéologique (révisée)*, La Valette, 16 janvier 1992 (Série des traités européens, n° 143).

7. L'actuel Programme Culture couvre la période 2007-2013.

8. *Rapport sur la situation de l'archéologie urbaine en Europe*, Ed. Conseil de l'Europe, 1999.

moine archéologique.⁹ Un autre programme européen, le projet APPEAR (<http://www.in-situ.be>), a rédigé un guide de bonnes pratiques dans le domaine de l'accessibilité des sites archéologiques situés en milieu urbain. Enfin, le projet AREA, Archives of European Archaeology (<http://www.area-archives.org>), s'interroge sur l'histoire de l'archéologie dans une approche paneuropéenne ; de l'émergence de l'Etat-Nation à la Seconde Guerre Mondiale, les vestiges archéologiques ont fait l'objet de lectures identitaires différentes qu'il importe de comprendre au regard d'un contexte politique et d'une époque.

Enfin, ces rapprochements ont été l'occasion de voir se créer des structures regroupant les professionnels chargés de l'archéologie telles que l'Association Européenne des Archéologues (<http://www.e-a-a.org>) et l'*Europae Archaeologiae Consilium*. La première structure regroupe les archéologues européens et se veut forum démocratique de discussion entre scientifiques. La seconde, quant à elle, rassemble les responsables des services archéologiques nationaux des Etats membres du Conseil de l'Europe. En leur sein ont ainsi été adoptés des codes de conduite et de bonnes pratiques.

Les instruments de promotion et de diffusion

Lancé en 1994 par le Conseil de l'Europe suite à la signature de la Convention de La Valette, le *Plan européen pour l'archéologie* se traduit par une multitude de projets destinés à promouvoir l'archéologie en Europe. Parmi ceux-ci figure la campagne thématique *L'âge du bronze, Le premier âge d'or de l'Europe*.¹⁰ Cette manifestation démontra que, par-delà les diversités politiques et culturelles actuelles, une civilisation de l'âge du bronze avait pu s'épanouir sur le Vieux Continent plusieurs millénaires auparavant.

L'Union européenne, de son côté, agit à différents niveaux. Dans le domaine du tourisme culturel, le projet Reside (Réseau des Sites pour le Développement) a mis en place un réseau de coopération sur le thème de la valorisation du patrimoine archéologique romain dans le bassin méditerranéen. Le projet Qualicities, quant à lui, vise à la création d'un label de qualité pour le développement durable des villes et régions historiques (<http://www.qualicities.org>). Ces deux projets s'inscrivent dans le programme *Alliance des Villes Européennes de*

Culture (<http://www.avecnet.net>). Le projet Raphaël (1997-2000) visait également à valoriser le patrimoine culturel d'importance européenne.¹¹

Des actions communes sont par ailleurs menées. Dès 1991, les *Journées européennes du patrimoine*, œuvrant à faire découvrir aux citoyens européens leur patrimoine culturel commun, ont été créées à l'initiative du Conseil de l'Europe et de la Commission européenne. En 1999, une autre action se traduit par la campagne *L'Europe, un patrimoine commun*.

Pour une construction culturelle accentuée

Les valeurs que l'Union européenne et le Conseil de l'Europe se sont proposés de défendre sont celles du respect de l'expression culturelle de chaque Etat dans le cadre d'échanges et de coopérations qui sont susceptibles de promouvoir et d'enrichir une identité culturelle commune. Trois points résument les trois instruments utilisés : harmonisation des pratiques (juridiques, administratives, scientifiques), renforcement des échanges (méthodologies, modes de gestion et de conservation) et valorisation des acquis (publications, expositions).

Ce regard tourné vers le passé est l'occasion de dégager les grandes lignes du débat actuel sur la construction culturelle. Replacée dans le débat européen, la place du patrimoine archéologique est largement tributaire d'un critère de rattachement qui lui est propre : le droit du sol, *jus soli*. Comment dès lors définir un référent culturel qui transcende la territorialité des Etats ? La difficulté est de réfléchir sur la signification à donner à un patrimoine culturel dont l'essence est, en grande partie, déterminée par une conception évolutive de l'histoire. L'Europe n'est intelligible qu'à travers la conscience de l'histoire. Dans cet esprit, le patrimoine doit jouer un rôle fédérateur en répondant à une question fort simple : A qui appartient le passé ? Des monuments mégalithiques de Stonehenge au Colisée de Rome, des alignements de Carnac à l'Acropole d'Athènes, des ruines d'Oradour-sur-Glane au Mur de Berlin, ces lieux chargés d'histoires inspirent aux européens le sentiment d'un passé commun empreint de souffrances et de moments difficiles, mais fait également de partages et de réconciliations triomphantes.

Une certitude demeure : le patrimoine archéologique porte en lui les germes d'une certaine conscience de

9. M.-J. GHENNE, H. REMY et M. SÓUMOY (coord.), « Le projet Planarch. Archéologie et aménagement du territoire », dans *Les Cahiers de l'Urbanisme*, Ed. Ministère de la Région wallonne et Mardaga, Hors-série, décembre 2002.

10. *L'Age du Bronze, premier âge d'or de l'Europe*, dans *Patrimoine Européen*, Ed. Conseil de l'Europe, n° 2, 1994 ; R. KRAUSE, « L'âge du bronze - le premier "âge d'or" de l'Europe », dans *Naturopa*, Ed. Conseil de l'Europe, n° 99, 2003, p. 22.

11. A noter que 2008 devrait être l'année européenne du dialogue interculturel.

l'histoire en tant que « *source de la mémoire collective européenne* ». ¹² Mais au risque de nier certains pans de notre histoire, il importe de ne pas tomber dans l'anamnèse archéologique où seuls les vestiges relevant d'un patrimoine positif seraient pris en compte. En pratique, plusieurs pistes sont envisageables comme la constitution de collections européennes ou la mise en place d'une coopération muséale accrue. Serait-il utopique de prétendre à la création d'un *Musée d'Archéologie Européenne*?

Au final, quelle identité s'agit-il de promouvoir? Comment mettre en exergue une identité commune tout en préservant les diversités culturelles qui caractérisent une Europe plurielle? Créer une union des cultures revient à reconnaître un *jus sanguinis*, droit du sang, où la paternité d'un patrimoine ne serait plus uniquement

déterminée par sa seule lecture juridique. Il importe dorénavant de réfléchir à la définition et aux critères d'identification d'un patrimoine culturel européen et par là accroître un sentiment d'appropriation commune. S'agit-il d'associer cette identité à un monument, à une histoire, à une exception culturelle? Le 19 mars dernier, la Commission européenne lançait officiellement le *Label « Patrimoine européen »*, érigeant ainsi des monuments ou lieux de mémoire en symboles de l'identité européenne et favorisant surtout le sentiment d'appartenance à un espace culturel commun. Le 26 mars, l'Acropole d'Athènes est devenue le premier symbole de cette identité. A terme, nous parlerons peut-être d'une *Politique Patrimoniale Commune*? Un nouvel enjeu.

Pierre-Emmanuel Lenfant

**Licencié en archéologie et doctorant en droit public
Paris-Sud 11**

**Informations générales sur l'archéologie en Belgique
et en France : <http://www.archeologia.be>**

12. Art. 1^{er} de la Convention de La Valette

ICOMOS ET LE PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE

Parmi les préoccupations de l'ICOMOS, le patrimoine archéologique est bien présent. En 2006, l'ICOMOS s'est inquiété du devenir des sites phéniciens et romains du littoral libanais menacés par les combats opposant les troupes israéliennes aux milices chiïtes. Ce printemps, l'ICOMOS et d'autres organismes font état de leur inquiétude face au projet du barrage de Yortanlı en Turquie, entreprise qui aurait pour conséquence l'engloutissement du site d'Allianoï, un exceptionnel complexe archéologique de thermes romains situé près de Bergame.

<http://www.international.icomos.org/risk/2007/allianoï.htm>

En son sein, l'ICOMOS compte nombre de membres concernés par le patrimoine archéologique, ainsi qu'un « Comité scientifique international pour la gestion du patrimoine archéologique » (ICAHM). Il est chargé depuis 1990, de promouvoir la coopération internationale dans ce domaine et de conseiller l'ICOMOS sur les matières liées au patrimoine archéologique. Simultanément, et après plusieurs années de réflexion, la *Charte internationale pour la gestion du patrimoine archéologique* a été adoptée par l'ICOMOS lors de la 9^{ème} Assemblée générale à Lausanne.

Cette charte met en exergue la nécessité d'une collaboration effective entre des spécialistes de nombreuses disciplines différentes. Elle énonce des principes applicables dans différents secteurs de la gestion du patrimoine archéologique. Elle inclut les devoirs des pouvoirs publics et des législateurs, les règles professionnelles applicables à l'inventaire, à la prospection, à la fouille, à la documentation, à la recherche, à la maintenance, à la conservation, à la reconstitution, à l'information, à la présentation, à la mise à disposition du public et à l'affectation du patrimoine archéologique ainsi que la définition des qualifications du personnel chargé de sa protection.

<http://www.icomos.org/icahtm/>

http://www.international.icomos.org/charters/arch_f.htm

L'ICOMOS est également l'un des partenaires du projet APPEAR (Accessibility Projects, Sustainable Preservation and Enhancement of urban subsoil Archeological Remains), projet européen qui porte sur l'ensemble des actions visant à conserver, intégrer, mettre en valeur et rendre accessibles les vestiges archéologiques situés en milieu urbain. Financé par la Commission européenne, coordonné par l'asbl In Situ et le Laboratoire d'Etudes méthodologiques architecturales de l'Université de Liège, ce projet a donné lieu à plusieurs rencontres, à un symposium international - « Villes du passé, villes du futur, donner vie à l'archéologie urbaine », Bruxelles, 4-5 Octobre 2005 -, ainsi qu'à la publication de plu-

LE PROJET PLANARCH ARCHÉOLOGIE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



Depuis une quarantaine d'années, les archéologues européens se sont alarmés au vu du développement des grands travaux. En effet, l'intensification d'aménagements de grande ampleur constitue une menace constante pour les vestiges archéologiques enfouis étant donné que leur invisibilité et leur caractère irremplaçable les rendent particulièrement vulnérables.

Dès 1978, une cellule interuniversitaire (SOS Fouilles) fut donc mise en place en Wallonie par la Communauté française, afin d'intervenir rapidement lorsque des biens archéologiques étaient menacés : cette cellule devait

contributions scientifiques et d'un guide de gestion et de valorisation de sites archéologiques en milieu urbain.
http://www.in-situ.be/A_pres_overview.html
<http://www.international.icomos.org/appear.htm>

Le patrimoine archéologique fut le thème de la réunion annuelle du « Comité scientifique international pour les questions de droit, d'administration et de finances » (ICLAFI - <http://www.icomos-iclafl.org>), qui s'est tenue du 23 au 26 novembre 2005 à Bruxelles. Ce comité, créé en 1997 dans le but de promouvoir l'identification, l'étude et la solution des questions légales, administratives et financières en rapport avec la protection, l'entretien et la conservation des biens patrimoniaux, n'avait jusqu'alors pas véritablement pris en compte le patrimoine archéologique dans le cadre de ses travaux. La conférence scientifique fut l'occasion de faire le point sur les législations nationales en matière d'archéologie en réunissant les représentants de 21 pays. Les actes ont été édités par ICOMOS Belgique : *La protection du patrimoine archéologique. The protection of archeological heritage. Réunion annuelle ICLAFI. Annual conference ICLAFI, Bruxelles/Brussels (Belgique/ Belgium), 23-26 novembre/november 2005, Hasselt, [2006].*

Pour plus de renseignements, veuillez vous adresser au secrétariat d'ICOMOS Wallonie-Bruxelles (voir 4^{ème} page de couverture)

appuyer le rôle joué aussi par le Service national des Fouilles.

La régionalisation de 1988 et l'intégration du Patrimoine et donc de l'Archéologie au sein de la Direction générale de l'Aménagement du Territoire et du Logement a permis d'élargir le champ d'action des archéologues et le passage d'une archéologie de sauvetage à une archéologie dite préventive. En effet, grâce à une législation publiée en 1991, à un accroissement des moyens financiers et humains et surtout grâce à une information rapide et précise des projets d'aménagement, il devenait possible d'intervenir en amont des travaux de terrassements. L'opération menée, à l'époque, sur le tracé du TGV occidental en est un exemple emblématique.

La situation s'est donc considérablement améliorée, mais les procédures d'informations, les délais d'interventions, la sensibilisation des décideurs et les moyens humains mis à la disposition de l'archéologie sont encore perfectibles. Cet état de fait est ressenti non seulement en Wallonie mais aussi dans d'autres régions ou pays de l'Europe du nord-ouest.

Sous l'impulsion du Kent County Council, en Angleterre, un projet européen a été lancé en 1999 dans le but de resserrer les liens entre l'aménagement du territoire et l'archéologie. Il réunissait des archéologues du Kent, de l'Essex, du Nord de la France, des Pays-Bas, de Flandre et de Wallonie. L'Allemagne (Rhénanie) a rejoint le partenariat, lors du deuxième projet en 2004.

Le premier projet transfrontalier (Interreg IIC) Planarch (planification et archéologie) visait principalement à cibler les différentes problématiques évoquées ci-dessus et à examiner les solutions apportées par les institutions partenaires au regard des diverses législations et usages en vigueur. Cette démarche préalable était essentielle avant de pouvoir se fixer des objectifs communs et d'apporter éventuellement des réponses satisfaisantes à chacun des partenaires. Les résultats ont été publiés, pour la Wallonie, dans Les Cahiers de l'Urbanisme (hors série) en décembre 2002.

Le deuxième projet Planarch (Interreg IIIB 2004-2006) s'est principalement attaché à préciser les points sur lesquels il était utile de se concentrer afin de répondre efficacement aux projets d'aménagement : identification du patrimoine archéologique, son évaluation, sa gestion et enfin la sensibilisation à différents niveaux.

L'identification consistait principalement à mener une réflexion sur l'inventaire archéologique : son utilisation, sa diffusion, son contenu et ses limites. Ce volet du projet a également permis de mettre en œuvre un site Internet consacré non seulement à la philosophie de Planarch, mais aussi à la mise en réseau de quelque 350 sites archéologiques, soit une cinquantaine par régions/pays. Le site mérite d'être encore alimenté dans le futur.

En matière d'évaluation, chacun des partenaires est intervenu dans le thème qui lui semblait le plus opportun. Ainsi la France s'est attachée à décrire sa méthode de diagnostic intrusive, la Flandre et l'Angleterre ont particulièrement travaillé sur les zones humides. La Wallonie, du fait de l'acquisition récente du Fonds photographique Leva, s'est livrée à un examen et à la mise au point d'une méthodologie de classement en matière de photographies aériennes, en collaboration avec l'Université de Gand.

Le volet consacré à la gestion était divisé en trois parties : le rôle des archéologues dans les études d'incidences, la gestion du sous-sol archéologique en milieu urbain et en milieu rural par le biais des plans d'aménagement.

La prise en compte du patrimoine culturel dans les études d'incidences constituait une part importante du projet dans son ensemble car elle se fondait sur une directive européenne, commune à tous les partenaires en matière de politique environnementale. Une fois de plus, malgré certaines variations, il a été constaté que le patrimoine culturel constituait rarement une priorité et que les recommandations éventuelles n'étaient pas concrétisées ou étaient mal comprises. La synthèse des différents rapports a été réalisée par les universités de Manchester et de Coblenz. Au terme du projet, l'équipe Planarch a édité une brochure comprenant dix recommandations destinées aux aménageurs. Ces suggestions ont été présentées au Parlement européen à Bruxelles le 22 novembre 2005, en présence de deux députés belge et anglais, et ont été ensuite avalisées par l'EAC (Europae Archaeologiae Consilium) et par l'EEA (European Association of Archaeologists).

Les études concernant la gestion du patrimoine archéologique en milieux urbain et rural ont été appliquées aux communes de Mons et de Charleroi. Les données d'inventaire et de cartographie informatisée devraient progressivement être intégrées aux différents plans d'aménagement, à la fois aux niveaux régional et communal. Cette démarche ne peut aboutir que dans le cadre de la sensibilisation, ultime volet du projet.

La sensibilisation au patrimoine archéologique et à sa sauvegarde s'adresse à chacun des intervenants, aux déci-

deurs régionaux et communaux, afin que le travail réalisé trouve une application concrète, mais aussi au public : brochure, exposition et mise en œuvre du site Internet y ont contribué. Ce patrimoine ne ressort pas exclusivement du domaine de la recherche, mais participe largement à la connaissance de notre passé et renforce notre identité culturelle, wallonne mais aussi européenne.

Marie-Jeanne Ghenne, Martine Soumoy et Hélène Remy
Archéologues, coordinatrices du projet
pour la Wallonie
Ministère de la Région wallonne
Direction générale de l'Aménagement du Territoire,
du Logement et du Patrimoine

Orientation bibliographique

- G. BLANQUAERT et M. MEDLYCOTT, *Archaeological Evaluation of Rural Areas in the Planarch Area of North West Europe*, Rapport final, Maidstone, 2006.
- L. DYSON, E. HEPPEL, C. JOHNSON, M. PIETERS *et al.*, *Archaeological Evaluation of Wetland in the Planarch area of North West Europe*, Rapport final, Maidstone, 2006.
- M.-J. GHENNE, H. REMY et M. SOUMOY (coord.), *Le projet Planarch. Archéologie et aménagement du territoire*, dans *Les Cahiers de l'Urbanisme*, Ed. Ministère de la Région wallonne et Mardaga, Hors-série, décembre 2002.
- M.-J. GHENNE, H. REMY et M. SOUMOY (coord.), *Le projet Planarch 2*, dans *Les Cahiers de l'Urbanisme*, Ed. Ministère de la Région wallonne et Mardaga, Hors-série, à paraître.
- P. GILMAN *et al.*, *Development and Monuments (SMRs) in the Planarch Area of North West Europe*, Rapport final, Maidstone, 2006.
- C. JONES, P. SLINN, G. LAMBRICK *et al.*, *Cultural Heritage and Environment Impact Assessment in the Planarch Area of North West Europe*, Rapport final, Maidstone, 2006.
- K. WAUGHT *et al.*, *Archaeological management Strategies in the Planarch Area of North West Europe*, Rapport final, Maidstone, 2006.

A BRUXELLES, DES VESTIGES ARCHÉOLOGIQUES EN VITRINE... POUR QUOI FAIRE ?

La réponse à la question posée est simple : pour les montrer ! A qui ? Aux archéologues professionnels ? Oui, un peu. Aux amateurs érudits ou éclairés ? Oui, certainement aussi. Mais surtout au grand public, au citoyen, qui en a financé le plus souvent la mise au jour et ensuite la mise en valeur et l'entretien.

La démarche scientifique de l'archéologue a finalement peu besoin de la conservation des vestiges découverts. D'ailleurs, la mise au jour de vestiges nécessite obligatoirement la disparition de vestiges plus récents ; c'est la loi de la stratigraphie. C'est aussi ce qui rend l'acte de fouille unique et définitif, et donc si délicat, si lourd de conséquences pour l'avenir du passé. L'archéologie préventive telle que pratiquée par les autorités publiques dans l'esprit de la convention de La Valette permet de ne plus devoir trop se poser ces questions : l'archéologue fouille avant que le bulldozer ne détruise.

Mais lorsqu'un site archéologique n'est pas menacé de destruction par un projet contemporain, il peut soit rester préservé dans le sous-sol pour de nombreux siècles encore, soit faire l'objet d'une fouille archéologique destinée à l'étudier et à verser les résultats de cette étude au bénéfice de l'Histoire. Cette fouille, qui est programmée dans le cadre de la recherche scientifique du passé, implique la déconstruction partielle voire totale des vestiges matériels qu'elle étudie. Celle-ci s'accompagne le plus souvent du déplacement de la plus grande partie de ces vestiges. Ainsi les sédiments sont-ils principalement détruits et mis en décharge (à l'exception d'échantillons prélevés pour analyses diverses), tandis que la plus grande partie des objets et fragments d'objet est prélevée, traitée, étudiée et conservée. Quant aux vestiges de construction, ils sont soit démontés, soit laissés en place selon les nécessités de la fouille notamment au travers de l'exigence d'exhaustivité scientifique mais au regard également des moyens disponibles et du choix éventuel pour une méthode d'échantillonnage remplaçant l'ambition d'exhaustivité. Là s'arrête le plus souvent, sur le terrain, la démarche scientifique liée à la recherche : les vestiges laissés sur place sont recouverts et les vestiges démontés sont mis en décharge ou stockés en dépôt.

Mais c'est à ce stade également qu'intervient parfois le souci d'une présentation des vestiges découverts soit par remontage, ailleurs ou sur l'emplacement d'origine des éléments démontés, soit par l'aménagement de l'accessi-

bilité des vestiges laissés en place. Cet acte de présentation des vestiges *in situ* ne peut être posé qu'après la mise au jour de ceux-ci ; il est rarement un acte prémédité car il n'est pas intrinsèque à la démarche archéologique initiale et il n'est pas prévisible puisque la présence et la qualité des vestiges ne sont pas connues avant la fouille.

La volonté de conservation des vestiges découverts peut constituer un prolongement, le cas échéant temporaire, de la démarche scientifique initiale par la volonté de mettre à la disposition des chercheurs les documents archéologiques découverts. Il s'agit de rendre possible, à l'avenir, toutes les analyses qui pourraient s'avérer encore utiles et tous les examens et réexamens que la progression des connaissances imposera.

Mais le plus souvent, la mise au jour de vestiges, par la démarche archéologique, fait naître chez l'individu ou dans la collectivité à laquelle il appartient, le souhait de leur conservation et de leur présentation pour leur valeur culturelle. C'est là véritablement la naissance en direct de la valeur patrimoniale. Là, on quitte le champ de la recherche scientifique stricte pour entrer dans celui de la culture ! En effet, il ne s'agit plus là du fait de l'archéologie dans sa dimension scientifique, mais bien d'un acte culturel engagé qui peut supposer notamment une valeur immatérielle forte. Le plus souvent la décision de conservation est moins le fait de l'archéologue inventeur du site que de son propriétaire, d'associations culturelles ou de décideurs politiques.

Cette longue introduction me semblait nécessaire avant de présenter les sites archéologiques mis en valeur à Bruxelles et d'en donner quelques éléments d'évaluation.

Certains sites archéologiques sont présentés *in situ*, au travers d'infrastructures d'accès assez développées afin d'amener le visiteur vers des espaces souterrains dans lesquels il découvre des bâtiments en élévation partiellement détruits, mais offrant encore des parties accessibles dans lesquelles il peut circuler dans des conditions spatiales quasiment identiques à celle des époques anciennes. Le visiteur y foule aux pieds les sols anciens (éventuellement protégés), il se trouve face à des murs intérieurs ou extérieurs en élévation où parfois même fenêtres, voûtes ou plafonds sont conservés et perçus à hauteur normale. Ce qui distingue ce type de site d'un bâtiment historique classique est son caractère en général lacunaire et souterrain. La complétude et l'éclairage naturel manquent pour une compréhension classique qui doit donc être spécifiquement accompagnée.

A la place Royale, ce sont les niveaux inférieurs de l'ancien palais de Bruxelles construit à partir de la fin du Moyen Age sur le Coudenberg qui sont accessibles au public. Il s'agit d'anciens rez-de-chaussée qui étaient

A BRUXELLES, DES VESTIGES ARCHÉOLOGIQUES EN VITRINE... POUR QUOI FAIRE ?

(suite)

semi-enterrés en raison de la topographie du site et qui furent transformés en caves ou même remblayés lors de la construction du quartier Royal à la fin du XVIII^e siècle. Les caves du corps de logis médiéval, celles de la grande salle édifée sous Philippe le Bon et enfin celles de la chapelle élevée à l'initiative de Charles Quint sont visitables dans leur état du début du XVIII^e siècle, modifié par l'ajout d'éléments structurels de support de l'assiette du quartier Royal actuel datés de la fin du XVIII^e au XX^e siècle. La rue Isabelle séparant l'ancien palais d'un hôtel aristocratique du XVI^e siècle, recouverte pour une part d'une voûte de briques au XVIII^e siècle et pour une autre d'une dalle de béton au XX^e siècle, présente encore tous les aspects significatifs de son pavage très pentu qui s'étend entre la façade latérale de l'ancien palais et celle de l'hôtel, toutes deux visibles sur plusieurs mètres d'élévation. Une partie seulement de ces vestiges avaient été véritablement remblayés pour établir l'assiette de la place Royale ; un autre secteur du site était toujours resté accessible et utilisé comme cave par les occupants des bâtiments en surface.

A la cathédrale des Saints-Michel-et-Gudule, sous le chœur gothique se trouvent les vestiges de la crypte romane partiellement démolie et remblayée peu avant 1250. Les voûtes ont disparu et sont à présent remplacées par une dalle de béton mais le sol d'origine, les colonnes monolithiques en grès rouge qui supportaient les voûtes de même que l'élévation des murs sur près de deux mètres de hauteur, portant encore des lambeaux de peintures murales et des dizaines de graffitis des XI^e-XIII^e siècles, sont parfaitement conservés et visibles. Seuls quelques massifs de maçonnerie correspondant aux fondations du chœur gothique, notamment les murs de chaînage des piliers du chœur, perturbent la perception complète des bas-côtés de la crypte. Le caractère exceptionnel à Bruxelles de cette crypte du XI^e siècle de même que la présence des graffitis justifiaient amplement le projet de réalisation de cet espace archéologique. La formule technique retenue en fonction du projet de réaménagement du chœur de la cathédrale n'a malheureusement pas permis la création d'un espace facilement accessible au public qui ne peut y pénétrer qu'à raison d'une dizaine de personnes à la fois par une trappe mécanisée qui s'ouvre dans le sol du chœur de la cathédrale.

En revanche, à l'entrée de la cathédrale, le visiteur a accès en permanence à l'espace archéologique souterrain qui lui permet de découvrir les éléments de la façade de l'ancien avant-corps roman démolie à la fin du Moyen Age pour l'achèvement de la nef gothique. L'espace est conçu avec une entrée et une sortie automatique, ce qui permet d'accueillir le visiteur en continu et de le placer face à la base de l'ancienne façade de la fin du XII^e siècle. Mais cet

espace archéologique est également l'occasion de présenter au visiteur des vestiges de différentes époques dans un niveau archéologique dégagé qui renvoie, lui, à un tout autre concept de présentation *in situ*.

En effet, dans un certain nombre de cas, l'espace aménagé permet, non plus de donner accès à un ancien espace dans sa configuration d'origine, mais bien de présenter au visiteur un ou plusieurs niveaux archéologiques en place tels que dégagés par l'équipe de fouille. Dans ce cas, la fouille a été interrompue pour permettre cette présentation et elle n'est donc pas terminée car il est impossible de terminer complètement une fouille archéologique et en même temps de présenter des vestiges dégagés au cours de cette fouille. Ici, l'espace est entièrement artificiel en ce qu'il ne correspond pas à l'évocation ou au retour vers une situation spatiale qui ait été fréquentée par qui que soit avant les archéologues. Dans ce type de site, les vestiges sont en général beaucoup plus détruits, plusieurs périodes sont présentes en même temps et se recoupent. La lecture en est plus complexe pour le visiteur qui n'y est que le spectateur extérieur. Il s'y trouve en général à un emplacement qui ne correspond pas à un espace ancien du site.

Ainsi au musée *Bruxella 1238* de la rue de la Bourse, le visiteur circule sur une passerelle métallique contemporaine qui survole les vestiges arasés ou les traverse tout à fait artificiellement en rencontrant toutes les périodes imbriquées les unes dans les autres. De même, dans la partie centrale de l'espace archéologique souterrain de l'avant-corps de la cathédrale, le visiteur prend place dans la masse même de la maçonnerie du mur ouest de la collégiale romane dans laquelle un couloir artificiel a été creusé.

Ces sites requièrent un effort d'abstraction et de compréhension tout différent que celui qui est demandé aux visiteurs des souterrains de la place Royale, par exemple, et nécessitent également un appareil didactique d'une autre nature. En revanche, ces sites sont de meilleurs supports pédagogiques pour expliquer au grand public ce qu'est la fouille archéologique, puisqu'il s'agit en quelque sorte de chantiers archéologiques arrêtés sur un niveau donné.

Pour conclure, je voudrais attirer l'attention sur le fait qu'au-delà de la création souvent très coûteuse de ce type d'infrastructures, il convient d'en assurer non seulement l'entretien et la conservation à long terme mais surtout de les rendre accessibles, lisibles et intelligibles par le plus grand nombre, car tel est bien là le but principal de ces opérations. Or de ce point de vue, beaucoup de choses restent encore à faire en matière de signalisation et d'informations données au visiteur sur le site même, en matière de personnel disponible pour assurer le fonctionnement de l'infrastructure et de l'accueil, en matière de promo-

tion de l'existence même de ces sites auprès des organisateurs de voyages, excursions, visites guidées ainsi que dans les contenus des guides touristiques et culturels. Pour l'ensemble de ces sites bruxellois, on est loin de la saturation touristique - et il ne faut bien entendu pas la viser - mais ils mériteraient tous un effort de communication à la hauteur des investissements consentis par ailleurs.

Enfin, l'intérêt médiatique de tels projets est indéniable ; des plus grandes villes au plus petit hameau, partout en Europe, se développe ce type de musées souterrains qui

offrent un potentiel d'exploitation pédagogique et touristique bien réel. Rappelons néanmoins que la recherche archéologique peut parfaitement s'en passer et qu'il n'est sans doute pas nécessaire ni souhaitable que chaque commune de chaque région d'Europe ait à présenter sa « crypte archéologique » à côté de son château, son église, son marché, son parc, ses musées... !

Stéphane Demeter
Historien
Région de Bruxelles-Capitale
Direction des Monuments et des Sites

CONSERVATION ET VALORISATION DE RUINES : LE CAS DE L'ANCIENNE ABBAYE D'AULNE

Quelle ironie que d'aborder le thème de la préservation et de la mise en valeur des ruines par le biais d'un site aussi menacé que celui de l'abbaye d'Aulne. En Région wallonne, d'autres ensembles cisterciens comme Villers et Orval sont l'objet d'un réel souci de valorisation de la part de leurs propriétaires, tant public que privé. A Aulne, les quelques initiatives d'ordre touristique n'empêchent pas les vestiges les plus emblématiques d'être rongés par le temps et les intempéries qui provoquent des effondrements, jusqu'ici ponctuels mais pour combien de temps encore ?¹

Pourquoi un tel abandon ? L'intérêt du site n'est pourtant pas à mettre en cause : l'environnement de l'abbaye est particulièrement bien préservé et les vestiges sont très significatifs, en particulier ceux de l'église abbatiale des XIII^e et XVI^e siècles.² Les ruines des immenses quartiers du XVIII^e siècle apportent elles aussi un témoignage important sur la vie de la communauté monastique. Par ailleurs, la continuité d'occupation du site constitue un autre atout : après l'incendie du complexe par les troupes françaises en 1794, le dernier abbé d'Aulne voulut prolonger l'œuvre caritative de l'institution en fondant un hospice destiné à accueillir les personnes âgées nécessiteuses des environs. Cet hospice occupe toujours une partie des bâtiments de l'ancienne abbaye et la fondation qui le gère est restée propriétaire

de l'ensemble des vestiges. Le site est habité depuis 1300 ans puisqu'au XII^e siècle, les cisterciens prirent possession d'un établissement monastique déjà très ancien.

Ce qui pourrait être un atout pour la pérennité du site constitue aujourd'hui plutôt une entrave, les missions de l'organisme propriétaire étant en effet bien éloignées de la valorisation des biens culturels. S'inscrivant dans la lignée directe de la gestion des derniers moines qui ont livré des quartiers entiers à la pioche des démolisseurs afin de sauver une autre partie de leur patrimoine, l'hospice a continué à considérer les ruines comme une ressource. C'est en 1896, lorsqu'une partie de la façade médiévale de l'église fut abattue, que l'on s'intéressa au sort des ruines et qu'un vaste programme de restauration vit le jour. A l'époque, une convention chargea l'Etat belge de la restauration du site, le propriétaire étant pour sa part tenu de ne plus altérer les vestiges. Le chantier dura seize ans, sa direction artistique fut confiée à Louis Cloquet et des ingénieurs des Ponts et Chaussées en assurèrent la supervision technique.³ La convention de 1896 est toujours d'actualité et c'est sans doute dans la complexité de ce statut, combinée à une forme de déresponsabilisation des acteurs, qu'il faut rechercher les raisons des difficultés rencontrées aujourd'hui à Aulne pour mettre en place un programme d'envergure.

1. Les idées développées ici ont été nourries par les discussions menées avec l'équipe du Service Restauration de la Régie des Bâtiments. Voir J. SNAET, G. LAURENT, K. DECKERS, "L'abbaye d'Aulne : un site en ruine", dans T. PATRICIO, K. VAN BALEN, ET K. DE JONGE (éd.), *Conservation et sociétés en transformation. Patrimoine et développement (actes de la conférence internationale à l'occasion du 30^e anniversaire du Centre International Raymond Lemaire pour la Conservation)*, Leuven, 2006, pp. 285-292.

2. Les mesures de classement du site, situé sur la commune de Thuin (Gozée), remontent aux années 1972, 1973 et 1980. Les bâtiments et les ruines furent protégés par arrêté ministériel de la Région wallonne du 24/04/1991 et depuis 1993, l'ensemble est repris en tant que site sur la liste du patrimoine exceptionnel de Wallonie. Les deux arches subsistantes de l'ancien pont des moines sont classées depuis 2000.

3. Pour les détails de cette campagne : J. SNAET et G. LAURENT, « Le site de l'abbaye pendant les XIX^e et XX^e siècles », dans G. LAURENT (éd.), *L'abbaye d'Aulne* (titre provisoire), Etudes et Documents, Monuments et Sites, à paraître.

CONSERVATION ET VALORISATION DE RUINES : LE CAS DE L'ANCIENNE ABBAYE D'AULNE

(suite)



© CHAT asbl / MRW, Division du Patrimoine

Le chœur et le transept de l'église abbatiale vus depuis l'avant-corps, 04/07/2001. Cliché : Philippe Géron

Des travaux ponctuels menés par la Régie des Bâtiments jalonnèrent la seconde moitié du XX^e siècle. L'histoire se répétant, il fallut attendre 1994 et l'effondrement d'une travée de la nef, reconstituée en 1904, pour voir les responsables se pencher à nouveau sur le sort de ce site. On jeta les balises d'un plan global d'intervention et, dans la décennie qui suivit, on restaura l'avant-corps et la nef de l'abbatiale, ainsi que le bâtiment qui lui fait face dans la cour d'honneur. En 2004, le Service Restauration de la Régie des Bâtiments a élaboré un projet de consolidation du chœur, particulièrement menacé. On attend toujours sa réalisation.

Face à l'essoufflement de ce qui aurait pu devenir la seconde grande campagne de restauration du site, il faut s'interroger sur les raisons de ce désintérêt. L'ampleur et le coût des travaux à réaliser provoquent sans doute un certain découragement. La sauvegarde d'une ruine est un éternel recommencement et aujourd'hui, nous constatons qu'il faut restaurer les restaurations de Cloquet. La démarche pourrait être comparée à des soins palliatifs : on ne vise plus un fonctionnement normal de l'édifice mais on tente de ralentir la perte des vestiges sans trop les dénaturer. On traite les symptômes sans pouvoir remédier à la cause première de la dégradation, à savoir la disparition d'éléments structurels importants (toiture, niveaux intérieurs, ...) sans lesquels la construction n'est plus viable. On pallie ces manques par des solutions techniques qui ont bien sûr évolué depuis la campagne de Cloquet mais qui répondent toujours à la même logique.

Toute restauration altère l'authenticité du témoin or, dans le cas d'une ruine, il n'y a plus de valeur d'usage :

on conserve un état « mort », une ossature dépouillée de son habillage, laissant apparaître les cicatrices de son histoire.⁴ Cet aspect renforce sans doute, dans le chef du visiteur, une impression d'authenticité. La plupart du temps, on opère le plus discrètement possible afin de ne pas perturber la lecture des vestiges. Dans la pratique, cette option n'est malheureusement pas toujours synonyme de réversibilité de l'intervention et elle peut induire le visiteur en erreur. A Aulne, en particulier, il est souvent difficile de cerner l'ampleur exacte des travaux de Cloquet sans l'aide des archives, tant ses restaurations peuvent être mimétiques, notamment avec le réemploi de matériaux ou l'imitation de la taille ancienne des pierres. Certaines structures ont été intégralement reconstruites dans le but d'étayer des murs fragilisés, c'est notamment le cas de la première travée du bas-côté sud de la nef et de l'arc-boutant voisin. Dans les fenêtres du chœur et du transept, certains remplages étaient restés accrochés aux arcs ou aux barlotières et la restitution des meneaux s'imposait pour préserver ces témoins. La restitution des remplages s'est ensuite poursuivie dans les autres baies, y compris celles où aucun vestige de résille n'était conservé. Cet exemple montre la difficulté de fixer les limites de l'intervention. Le même type de débat s'est ouvert en 2002, lors de la restauration de la façade de l'église abbatiale : faut-il par exemple compléter les lacunes d'une corniche sous prétexte d'en améliorer l'étanchéité?

On a parfois été plus loin encore en remettant la ruine hors d'eau afin de lui rendre une fonction, comme ce fut le cas du grand réfectoire où Cloquet reconstitua en 1898 les voûtes manquantes pour abriter un musée qui, finalement, ne fut jamais réalisé. Cette solution posa des problèmes techniques, en l'occurrence l'étanchéité des voûtes non protégées par une toiture. La chape de béton montra rapidement des faiblesses et quelques années plus tard, c'est avec la pose d'un feutre asphalté qu'on solutionna ce problème dans une autre partie du site. Avec cet exemple, on sort du cadre de la préservation d'une ruine puisqu'on lui fait réintégrer la catégorie des bâtiments fonctionnels.

Sur ce type de site, peut-être davantage qu'ailleurs, il faut se poser la question de savoir pourquoi, pour qui et comment on souhaite conserver les vestiges. Que représentent-ils pour nous, quels moyens financiers est-on disposé à consacrer à leur sauvegarde et pour quel usage? On considère généralement que le meilleur destin qu'une ruine puisse connaître est d'être ouverte au public. Ce choix nécessite non seulement des investissements colos-

4. T. COOMANS, « Archéologie du bâti dans des ruines : l'abbaye de Villers », dans *Les Cahiers de l'Urbanisme*, n° 44, juin 2003, pp. 16-23.



L'église abbatiale durant les travaux de Louis Cloquet, 20/04/1899.
Cliché Stadeler, Administration des Ponts et Chaussées

sau au moment de la restauration, mais aussi, et ce point est la plupart du temps négligé, une gestion continue des vestiges et de la végétation qui s'y développe. Les techniques mises en œuvre doivent avoir pour objectif de garantir la sécurité des visiteurs, ce qui a souvent impliqué, à Villers comme à Aulne, l'usage de procédés plus lourds (forages pour placer des armatures en acier inoxydable dans les murs, injections de coulis de ciment, ...). Des alternatives existent entre ces restaurations totales et l'inaction pure et simple, faute de volonté politique et de moyens financiers. A Aulne, le Service Restauration de la Régie des Bâtiments a récemment réalisé des consolidations très ponctuelles, notamment sur un pilier du quartier du prieur dont l'effondrement était imminent. Ces travaux ne permettent pas la réouverture de la zone au public mais ils enravent pour un temps le processus de dégradation. Pour être efficaces, ces mesures conservatoires doivent évidemment être accompagnées d'une surveillance régulière et attentive.

Il importe d'être conscient de toutes ces implications en termes financiers et techniques, ainsi que de l'impact des travaux sur la nature même des vestiges. Une fois l'objectif fixé, il s'agit de trouver un compromis au cas par cas entre un état plus ou moins authentique mais non viable et une reconstruction du bâtiment. Les solutions réalisées par Cloquet illustrent ce dilemme. Il s'insurgeait contre « *des poètes amoureux du pittoresque, qui trouvent un charme supérieur à tout dans les murailles branlantes, croulantes et agonisantes, et font consister la beauté des ruines précisément dans leur marche vers le néant* ». ⁵ Pittoresque ou non, à Aulne, cette marche vers le néant s'accélère dangereusement...

Geneviève Laurent ⁶
Archéologue
ASBL Centre d'Histoire et d'Art de la Thudinie

5. L. CLOQUET, « La restauration des monuments anciens », dans *Revue de l'Art Chrétien*, t. XII, 1901, p. 499.

6. Archéologue, Maître en conservation du patrimoine (KUL-RLICC). Chargée de mission subventionnée par le Ministère de la Région wallonne (DGATLP, Division du Patrimoine).

BINCHE ET SA FORTIFICATION MÉDIÉVALE : UN PATRIMOINE WALLON EXCEPTIONNEL RESTAURÉ !

Seule enceinte médiévale de Wallonie conservée dans sa quasi-totalité, l'enceinte de Binche a fait l'objet d'une restauration d'envergure entre 1994 et 2000, campagne de travaux qui fut l'occasion d'entreprendre une réelle étude archéologique tant des remparts que du château comtal.

L'année 1120 est une date importante pour l'histoire de la ville de Binche car elle accède au rang de ville neuve. Mais avant cette date, l'entité existe déjà, vu que sommes en présence d'un centre économique, administratif et religieux. Derrière ses murailles, on met à l'abri les productions céréalières, Binche est ainsi un grenier à blé. Suite à cette fonction, on trouve en ses murs, une importante concentration de gens d'armes. Cette cité occupe ainsi une place prépondérante dans le système défensif du comté de Hainaut.

Cette ville est aussi, à ce moment, au centre d'un nœud routier. On peut donc dire que Binche a constitué un nid de prospérité tout à fait remarquable dans l'histoire urbaine du Hainaut.

C'est également au XII^e siècle que la cité se voit dotée d'une enceinte. Elle est déjà édifée en pierres, complétée de levées de terre et d'ouvrages en bois. Elle utilise à ce moment exclusivement la roche locale, un grès schisteux, comme appareil. Le niveau fini de ce premier état est moins élevé. Il s'accompagnait d'éléments rapportés en bois, tels des hourds. La partie primitive du rempart s'érige sur un éperon rocheux ceinturé par la rivière dénommée Samme et se compose des tronçons situés dans la partie sud de la ville. Cette petite enceinte se refermait au fond de la Grand-Place. Au XIV^e siècle, la fortification est agrandie et s'étend vers le Nord. Cette grande enceinte remanie le vieux tracé. La majeure partie de cette extension pose ses fondations non plus sur le socle rocheux mais sur des terrains instables voire marécageux. Le développement de la grande enceinte se fait sur un peu plus de 2 km. Et ce qui est unique pour la Belgique, c'est qu'elle a conservé son aspect médiéval presque dans son intégralité. La muraille n'a perdu que ses portes. Il manque aussi cinq de ses tours et quelque 300 m de tracé.

Contrairement à la petite enceinte où les lignes de tir se cantonnent sur la partie haute du rempart, la grande est pourvue de deux niveaux défensifs : un crénelage au

BINCHE ET SA FORTIFICATION MÉDIÉVALE : UN PATRIMOINE WALLON EXCEPTIONNEL RESTAURÉ !

(suite)



Montage de photographies aériennes de l'enceinte avec en superposition son plan et celui des châteaux. Infographie : P.-Pb. Sartieaux

niveau du chemin de ronde et des archères au niveau inférieur pour la plupart de ses tours et certaines de ses courtines. A la fin du XIV^e siècle, les maîtres-maçons comtaux apportent des modernisations à l'enceinte. Au XV^e siècle, le système antérieur de tir défensif doit être complètement adapté pour résister à une nouvelle arme : l'arme à feu. On transforme des archères en archères-canonniers, on aménage des canonniers dans le rempart, on épaissit des murs devenus trop minces pour qu'ils puissent tenir le choc des armes à feu. Au XVI^e siècle, les progrès de l'artillerie mettent à mal à plusieurs reprises le tronçon du parc communal : l'éperon rocheux est peu impressionnant et l'autre versant bien proche. En témoignent de nombreux impacts de boulets de canons colmatés à l'aide de briques ou de pierres de remplissage. Les siècles suivants clôturent le rôle de place de guerre de Binche.

Plusieurs événements importants, après ce rôle actif de la fortification binchoise, assurent la pérennité du caractère médiéval de celle-ci. Le premier survient au début

du XVIII^e siècle. Un projet de bastionnement de la muraille est abandonné. Il aurait fortement altéré son aspect médiéval. Le second relève du XIX^e siècle. Les autorités communales autorisent des particuliers à enclaver la majeure partie des remparts et, ayant besoin de pavés de voirie, se bornent à n'arracher que le parement du rempart de la « Pépinière ». Enfin, le troisième se déroule à la fin du XX^e siècle. On engage à Binche une vaste campagne de restauration de l'enceinte avec le concours de la Communauté Européenne et de la Région wallonne. Cette restauration, à la différence des précédentes, s'appuie sur des critères scientifiques fournis par une fouille archéologique d'envergure, menée en préalable aux travaux. En clair, nous sommes donc ici en présence d'un patrimoine à l'état de conservation sans parallèle en Wallonie. Et qui avec ses aménagements militaires très variés, nous autorise à envisager pleinement l'aspect d'une ville médiévale fortifiée.

Vu l'opportunité que représentait une restauration de cette envergure et les interrogations encore en suspens au terme des recherches et fouilles ponctuelles menées précédemment, notamment par le professeur Michel de Waha, il fut décidé de programmer une campagne de fouilles la plus exhaustive possible. De 1994 à 2000, la muraille binchoise fit ainsi l'objet de toute l'attention du Service de l'Archéologie de la Région wallonne en Province de Hainaut. Le site du château médiéval et du palais Renaissance fut le plus gros morceau de cette entreprise. Ce jardin public arboré, créé au XIX^e siècle, présentait au début des fouilles quelques vestiges dégagés en 1916 et laissés au jour. Les fouilles montrant que le rempart ceinturant la zone des vestiges du palais était physiquement lié à ces restes, la Ville de Binche et la Région wallonne décidèrent, en complément de l'objectif premier, d'étendre les recherches à ce site, permettant ainsi de mettre pleinement en évidence son importance historique et la complexité de son évolution.

* * *

Ces fouilles archéologiques d'envergure ont produit des découvertes archéologiques majeures - notamment la mise au jour des vestiges de la résidence comtale du XII^e siècle -, mais surtout elles ont très fortement modifié le projet de restauration conçu par l'architecte Guy Moulin, et ce sur la plupart des tronçons des remparts. Vu la rapidité de l'établissement du projet initial afin de ne pas laisser échapper les financements européens de l'Objectif 1, il était attendu que ce projet connaisse des modifications, mais de manière aussi radicale, cela n'avait pas été envisagé. L'auteur de projet dut dès lors faire preuve d'une grande souplesse car, pour une fois, ce

furent les découvertes archéologiques qui ont conditionné le déroulement du chantier de restauration. Le planning du projet initial fut très vite abandonné afin de répondre aux exigences archéologiques et aux délais de la restauration. La décision de laisser visible le résultat des fouilles, de les mettre en valeur, fut prise conjointement et régulièrement par toutes les parties en fonction de leur intérêt didactique, de leur lisibilité, des possibilités de leur mise en valeur et enfin de l'impact financier, décisions auxquelles furent étroitement associés l'archéologue et l'historienne de l'art suivant ce projet. Cette collaboration permit d'indiquer à l'auteur de projet et à l'entreprise chargée de sa concrétisation, les directions à suivre pour une restauration en accord avec l'histoire des remparts. La philosophie adoptée, inspirée des principes de la charte de Venise et évitant la tentation de restituer un état médiéval depuis longtemps disparu - Binche n'est pas la Carcassonne de Viollet-le-Duc -, a produit une restauration stricte de l'existant, s'arrêtant là où il n'y a plus d'éléments archéologiques valables. Même si pour le grand public, il est important d'évoquer des éléments rapportés, aujourd'hui disparus, tels que les hourds, on ne peut plus se résoudre à le faire directement sur le monument à l'échelle 1/1 mais on l'effectue via une restitution graphique. On peut dire que même si le chantier de restauration a été fortement perturbé par les fouilles archéologiques, celles-ci ont dopé le projet. La mise en valeur des remparts s'en est trouvée considérablement enrichie.

* * *

La restauration réalisée de 1994 à 2000 à quelque peu perdu de sa superbe par défaut d'entretien régulier des remparts et du château entre 2000 et 2006. La végétation a depuis recolonisé l'enceinte médiévale et menace sa pérennité, malgré l'investissement financier considérable fourni par le contribuable wallon et européen (FEDER, Région wallonne, Province du Hainaut et Ville de Binche).

Quelques chiffres permettent de se rendre compte de l'importance des montants investis.

- Le coût des fouilles archéologiques menées par la Région wallonne en préalable à la restauration s'élève à 847.000 €.
- Le coût de la restauration à charge de la Région wallonne s'élève à 4.240.000 € et à charge du FEDER à 3.275.000 €.
- Le coût de la valorisation touristique des remparts restaurés à charge de la Région wallonne s'élève à 605.000 € et à charge du FEDER à 605.000 €.

- La Ville de Binche a, quant à elle, participé à concurrence de 4% des montants « restauration et valorisation touristique ».

Signalons aussi que le projet de restauration du site de la résidence comtale et du palais Renaissance aurait pu lui aussi bénéficier d'un financement européen dans le cadre du Phasing out de l'Objectif 1 pour un montant de 817.000 €, s'il n'avait pas été jusqu'à aujourd'hui postposé.

Loin d'être complètement achevées, la restauration et la valorisation des remparts de Binche doivent se poursuivre et être pérennisées par les autorités communales. La restauration et la valorisation des ruines de la résidence comtale et du palais de Marie de Hongrie seraient un plus pour l'entreprise de requalification du patrimoine architectural binchois et plus généralement pour la construction d'une identité binchoise et la redynamisation de la ville, fondées sur son héritage patrimonial tant matériel qu'immatériel.

Didier Dehon
Archéologue - Attaché
Ministère de la Région wallonne
Direction générale de l'Aménagement du Territoire, du
Logement et du Patrimoine

Orientation bibliographique

- Th. LEJEUNE, *Histoire de la Ville de Binche, Bruxelles*, 1887.
- D. DEHON, « Binche : vue d'ensemble sur la fouille de sa fortification et de ses châteaux », dans *Sixième congrès de l'association des cercles francophones d'histoire et d'archéologie de Belgique. LIII^e congrès de la fédération des cercles d'archéologie et d'histoire de Belgique. Congrès de Mons (24-27 août 2000)*, Mons, 2003, pp. 123-129.
- D. DEHON, « Binche, sa fortification et ses châteaux », dans *Les Cahiers de l'urbanisme*, n° 44, juin 2003, pp. 36-46.
- D. DEHON, « Binche et ses châteaux », dans *Château Gaillard XXI, Maynooth (2002)*, Caen, 2004, pp. 37-43.
- D. DEHON, « Fouilles archéologiques du palais de Binche », dans M. CAPOUILLEZ et K. DE JONGE (éd.), *Jacques Du Broeucq de Mons (1505-1584), Maître artiste de l'Empereur Charles Quint*, Mons, 2005, pp.87-93.

QUELQUES ENJEUX DE LA PRÉSENTATION DU PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE HISTOIRE D'ÂME, DE CŒUR, DE SCIENCE ET DE RAISON

L'objet de ce papier n'est certes pas de faire le bilan sur un sujet aussi vaste mais, plus simplement, de présenter, au terme de plusieurs participations aux congrès espagnols intitulés *Musealización de Yacimientos Arqueológicos*, quelques réflexions sur un thème qui occupe, durant quatre jours tous les deux ans, quelques centaines de chercheurs et praticiens en la matière. Bien que la plupart des participants soient ibériques, il faut souligner l'ouverture progressive à d'autres expériences européennes similaires, ce qui élargit l'intérêt de la rencontre.

Ces congrès, qui donnent lieu à des publications systématiques et rigoureuses, renseignent sur la problématique de la "muséalisation", néologisme signifiant grosso modo qu'un site archéologique est un objet pour lequel on souhaite, d'une manière ou d'une autre, assurer une sorte de promotion; car en effet, il s'agit bien ici de le montrer au plus grand nombre, ce qui n'est pas, on le pressent d'emblée, sans engendrer quelques soucis.

Pour la péninsule ibérique et l'Espagne en particulier, on peut parler de processus déferlant dont les composantes principales sont, qu'elles soient conjuguées ou pas, le site archéologique (du site complet à quelques vestiges, le plus souvent conservés *in situ*), un centre d'interprétation le coiffant ou implanté à sa périphérie et un parcours; le tout étant assez souvent accompagné d'une importante logistique de communication. En fonction de la nature des messages dont les lieux sont

porteurs (ou plutôt, dont ils sont estimés être porteurs, ce qui n'est pas anodin, on le verra), il y a progressivement des rassemblements par thème, selon une structure locale (parc archéologique, itinéraire romain à Saragosse, ...), régionale (La Ruta de los Iberos, ...), ou parfois internationale (Red Europea Primeros Pobladores y Arte Rupestre Prehistórico). Les réflexions préalables à l'opportunité de "muséaliser" semblent tantôt très structurées, tantôt légères mais sont rarement absentes. Beaucoup de ces projets donnent lieu à des aménagements prégnants (sélection drastique avec, dans certains cas, démolitions de vestiges pour correspondre à la thématique envisagée) et sont assez souvent le siège d'expressions architecturales nouvelles et ambitieuses. Il en résulte le développement d'un genre architectural intéressant dans la mesure où il se veut porteur d'un message, le cas échéant, d'ordre sacré et où il s'inscrit en rupture avec son environnement qu'il soit bâti ou non (paysage naturel). Dans beaucoup de cas, le cadre se veut soigné pour y développer des artifices des plus sophistiqués en matière de communication (imageries virtuelles, ...).

Par ailleurs, dans la mesure où le rythme de création de ces centres semble exponentiel, il est inquiétant d'observer qu'en matière de performances et de rentabilité, très peu d'informations sont communiquées. Il n'est donc pas possible d'estimer l'importance relative, au regard de leur impact en terme d'éducation et d'économie, des inévitables effets pathogènes de tels développements. Néanmoins, une impression générale se dégage: "muséaliser" semble davantage signifier mettre en valeur, mettre en scène, exploiter, que conserver, même si les cahiers des charges en la matière sont, pour certains sites, exemplaires. Il demeure que donner de la lisibilité au vestige consiste le plus souvent à l'appauvrir en enlevant les stigmates de son évolution. Trop souvent, l'archéologue est perçu comme le principal complice d'une utilisation abusive des vestiges. Trop souvent, des sites non menacés font l'objet de recherches dites programmées dans la perspective d'une utilisation didactique voire économique (à cet égard, et en l'absence de chiffres, les ambitions semblent souvent, au mieux démesurées, au pire vaines).

Quelques initiatives d'un autre ordre, manifestation plus respectueuses du patrimoine, voient le jour. Elles consistent à montrer des vestiges en l'état, à présenter la



© In Situ

Au cœur d'un itinéraire savamment agencé pour découvrir Saragosse la romaine, les vestiges du théâtre constituent l'épicentre d'un processus de « muséalisation » abouti. Cliché. A. Warnotte

difficulté à les gérer, les étudier, les conserver plutôt que de tenter, au terme d'une sélection *a fortiori* arbitraire, de se restreindre à l'illustration de l'image que nous nous en faisons. Cette voie est d'autant plus encourageante qu'elle semble concerner davantage, peut-être par le respect de la situation existante et par l'utilisation d'un discours modeste et plus sincère, les populations locales et que, du reste, elle s'inscrit parfaitement dans les perspectives du processus clef, alliant recherche et communication, qui fait l'unanimité.

Si cette démarche procède notamment d'un regard critique du chercheur sur l'avenir de sa discipline et donc sur le devenir de l'objet qu'il traite, il demeure aussi qu'un vestige, une ruine, un monument peut avoir d'autres sens que ceux donnés par l'archéologue. Ce cocktail de raison et de fragments d'âmes contribuera sans aucun doute à militer pour une utilisation pondérée de notre patrimoine archéologique.

Jean-Marc Léotard
Archéologue - Attaché
Ministère de la Région wallonne
Direction générale de l'Aménagement du Territoire, du
Logement et du Patrimoine

Orientation bibliographique

- A. MÉNDEZ MADARIAGA et S. RASCÓN MARQUÉS (éd.), *Actas del I^{er} Congreso Internacional sobre Musealización de Yacimientos Arqueológicos : Ciudad, Arqueología y Desarrollo*, s.l., 2000.
- J. BELTRÁN de HEREDIA BERCERO et I. FERNÁNDEZ DEL MORAL (coord.), *II Congreso Internacional sobre Musealización de Yacimientos Arqueológicos : Nuevos conceptos y estrategias de gestión y de comunicación*, Barcelona, 2003.
- R. ERICE LACABE et CH. DE FRANCIA GÓMEZ (coord.), *III Congreso Internacional sobre Musealización de Yacimientos arqueológicos. De la excavación al público. Procesos de decisión y creación de nuevo recursos*, Zaragoza, 2005.
- Les actes du IV^e congrès, sur le thème *Conservación y Presentación de Yacimientos en Medio Rural*, qui s'est tenu à Santiago cette année, sont attendus.

INTERNET

Archéologie urbaine à Gand, Anvers, Malines et Bruges

Ces quatre villes flamandes mènent chacune depuis plusieurs années, une politique de conservation et de valorisation de leur patrimoine archéologique. Leur administration comprend ainsi un service spécifiquement dédié à l'archéologie qui selon les cas, intervient dans la remise d'avis sur le potentiel archéologique dans le cadre de la délivrance de permis, entreprend des fouilles archéologiques, assure la conservation des découvertes archéologiques, ainsi que leur valorisation scientifique (publications et expositions), en collaboration avec d'autres services administratifs communaux en charge notamment de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire ou des affaires culturelles.

<http://www.archeoweb.gent.be>

<http://archeologie.antwerpen.be>

<http://archeoweb.mechelen.be>

<http://raakvlak.be>

Un réseau pour mettre l'archéologie à nu

Lancé en 2006, ArchéoPass est un réseau regroupant près d'une trentaine d'institutions muséales wallonnes œuvrant dans le secteur de l'archéologie et membres de l'asbl « Musées et Société en Wallonie ». Il vise à valoriser l'ensemble des activités de ses membres, à promouvoir l'archéologie comme acteur du tourisme culturel, à développer la déontologie et la professionnalisation du secteur (pédagogie, médiation, accueil,...), et à susciter des partenariats tant au sein du réseau qu'en dehors de celui-ci en Wallonie, en Belgique et également à l'étranger. Il a ainsi mis en place un passeport pour le visiteur, l'ArchéoPass. Offert après paiement d'une entrée plein tarif chez un des membres du réseau, il accorde à son détenteur une réduction de 20% minimum sur le prix d'entrée dans chaque institution membre. Le réseau s'est récemment illustré par l'organisation du week-end « L'archéologie mise à nu » (21-22 avril 2007).

L'Institut du Patrimoine wallon a par ailleurs récemment publié un « Itinéraire du Patrimoine » consacré au réseau (C. DUPONT, Archéopass, La Route du patrimoine archéologique, Itinéraire du Patrimoine n°3, Namur, Institut du Patrimoine Wallon, 2007. ISBN : 2-930466-05-7. Prix : 15 €)

www.archeopass.be

www.institutdupatrimoine.be

CONFÉRENCES ET COLLOQUES

7 juin 2007

Stockholm (Suède)

A la (re-)découverte du Modernisme! Architecture et Sites de style Moderniste : partie intégrante du Patrimoine culturel de l'Europe - Org. Europa Nostra, Association suédoise des Architectes et DOCOMOMO
Info : <http://www.europanostra.org>

9 juin 2007

Canterbury (Royaume-Uni)

Finding the spirit of place - Org. ICOMOS UK et Comité scientifique international pour le Tourisme culturel
Info : <http://icomos-uk.org/news/> et http://icomos-uk.org/pdf/events/spirit_of_place_flyer.pdf

13-14 juin 2007

Lübeck (Allemagne)

Les sites du patrimoine mondial en Europe - Un réseau pour le dialogue et le tourisme culturels - Org. Commission allemande pour l'UNESCO et Association allemande des sites du patrimoine mondial de l'UNESCO
Info : <http://whc.unesco.org/fr/evenements/384> et <http://www.unesco.de/1207.html>

19-23 juin 2007

Kazan (Fédération de Russie)

9^e Congrès mondial de l'Organisation des Villes du Patrimoine Mondial sur le thème Le patrimoine et l'économie. - Org. Ville de Kazan et Organisation des Villes du Patrimoine Mondial
Info : <http://www.ovpm.org> et <http://www.congress-owhc.org/fr>

21-22 juin 2007

Vienne (Autriche)

Maintenance, Repair and Rehabilitation of Property - Org. OFI et Vasko + Partner
Info : <http://www.ipmc2007.com>

12-14 septembre 2007

Funchal (Madère, Portugal)

Arch'07. 5th International Conference on Arch Bridges - Org. Université de Minho
Info : <http://www.civil.uminho.pt/arch07>

18-20 septembre 2007

Prague, Kladno et Liberec (République tchèque)

Industrial Heritage as a Force for Sustainable Development - Org. Centre de recherche pour le patrimoine industriel, Comité tchèque de l'ICOMOS, Musée national des techniques, Comité pour les monuments des techniques de la Chambre tchèque des Ingénieurs diplômés, Institut national du patrimoine
Info : fragner@vc.cvut.cz

ICOMOS

Wallonie - Bruxelles asbl

Président :

André Loits

Siège social :

Rue de l'Ecluse, 22

6000 Charleroi

Tél. +32 (0)71 65 49 19

Fax. +32 (0)71 65 49 11

Adresse postale et Secrétariat :

Michèle Callut

BP 132, 7190 Ecaussinnes

Tél. +32 (0)475 75 32 41

icomos.walloniebruxelles@skynet.be

Bulletin de liaison :

Editeur responsable : André Loits

Comité de lecture : Anne Bosson, Michèle

Callut, Stéphane Demeter, Anne Van Loo

Coordination : Jean-Sébastien Misson

jsmisson@gmail.com

Les articles engagent la seule responsabilité de leur(s) auteur(s).

La reproduction, la traduction et l'adaptation sont autorisées sous réserve de mentionner la source et l'auteur.

Ce bulletin est publié avec l'aide de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale.

ACTIVITÉS DE L'ICOMOS WALLONIE-BRUXELLES

Le premier semestre 2007 fut riche en rencontres et en échanges entre nos membres et avec les acteurs des réalisations et lieux visités: deux journées en Région bruxelloise (3 février, Palais des Beaux-Arts, Institut Diderot et Palais du vin ; 25 mars, NIMIFI - Anciennes imprimeries de l'"ECHO de la Bourse" et église Saint-Jean Baptiste au Béguinage), un forum de nos membres et une visite au château fort d'Ecaussinnes-Lalaing, le 5 mai, ainsi qu'un déplacement à Luxembourg, le 9 juin.

Soulignons tout particulièrement l'intérêt et le succès de notre rencontre d'Ecaussinnes à laquelle ont participé quelque 38 membres. Plusieurs de nos délégués au sein des Comités Scientifiques Internationaux de l'ICOMOS ont présenté les objectifs et les activités de leur comité. Les échanges ont permis d'en esquisser un portrait contrasté : si certains comités sont actuellement inactifs ou en pleine restructuration, d'autres en revanche font preuve de plus de dynamisme. Les effets du travail de réflexion et de coordination entrepris au sein de l'ICOMOS vis-à-vis des CSI se font peu à peu sentir et appellent à la poursuite de cette entreprise. L'ICOMOS Belgique et notamment Brigitte Libois et Caroline Bolle, y ont déjà largement contribué. Autre sujet de débat de cette rencontre, le thème du colloque scientifique international qui se tiendra lors de la prochaine Assemblée générale de l'ICOMOS (Québec, 30 septembre au 4 octobre 2008) : *Où se cache l'esprit du lieu ? Usages d'hier, d'aujourd'hui et de demain, techniques anciennes et actuelles, ruralité et urbanité, appropriation citoyenne et identification individuelle et collective au lieu, ...* Le débat fut riche et n'est certainement pas clos. En vue de le poursuivre et d'en répercuter le fruit au colloque de Québec, le Conseil d'administration propose de constituer rapidement un groupe de réflexion sur ce thème, ouvert à tous les membres intéressés, qui sont invités à se manifester auprès du secrétariat par mail ou par téléphone.

A VOS AGENDAS :

5-6 octobre 2007 - Voyage d'études dans l'Yonne (Bourgogne, France). Au programme :

- le château de Maulnes, demeure construite de 1566 à 1570, pour Antoine de Crussol et Louise de Clermont. La restauration en cours a donné lieu à des études historiques et archéologiques approfondies : www.maulnes.com
- le château de Guédelon, construction d'un château fort du XIII^e siècle selon les techniques de construction de l'époque, inédit jusqu'à aujourd'hui : www.guedelon.com
- la ville d'Auxerre, ville d'art et d'histoire, établie sur le cours de l'Yonne. Le centre ancien recèle de nombreuses richesses architecturales, dont la cathédrale Saint-Etienne et l'abbaye Saint-Germain, toutes deux d'origine romane : www.ot-auxerre.fr

27 octobre 2007 - A Bouvignes : visite de la Maison du patrimoine médiéval mosan (« Maison espagnole », du dernier quart du XVI^e siècle) et du centre ancien; à Dinant, la Maison du Pléban, construction en colombage sur rez-de-chaussée en moellons, datée par dendrochronologie pour une partie vers 1495, pour la seconde vers 1583-1585.